



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 7 SAFAR 1437 (19 NOVEMBRE 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

Projet de loi :

➤ **Projet de loi n° 36-15** relative à l'eau.

Approuvé sous réserve d'ajouter un nouveau article en vue d'exclure les droits des habous publics reconnus sur le domaine public hydraulique des dispositions des articles 10, 11 et 12 du projet.

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2-15-620** modifiant le décret n° 2-04-425 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) fixant le nombre des membres du conseil de la négociation collective et les modalités de leur nomination et de fonctionnement dudit conseil.

2. **Projet de décret n° 2-15-621** modifiant le décret n° 2-04-512 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) fixant les membres du conseil de médecine de travail et de prévention des risques professionnels et les modalités de leur nomination et de fonctionnement dudit conseil.

3. **Projet de décret n° 2-15-622** modifiant le décret n° 2-04-464 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission spécialisée relative aux entreprises d'emploi temporaire.

4. **Projet de décret n° 2-15-623** modifiant le décret n° 2-04-424 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) fixant le nombre des membres du conseil supérieur de la promotion de l'emploi et les modalités de leur nomination et les modalités de fonctionnement dudit conseil.

Approuvés

5. **Projet de décret n° 2-15-695** modifiant le décret n° 2-11-471 du 15 chaoual 1432 (14 septembre 2011) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des architectes.

Approuvé

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le directeur des affaires civiles au ministère de la justice et des libertés,
2. le directeur de la fondation des œuvres sociales du personnel du ministère de l'économie et des finances,
3. le directeur de l'école nationale supérieure d'électricité et de mécanique à Casablanca,
4. le doyen de la faculté des sciences-Ben Msik-Sidi Othmane à Casablanca,
5. le doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à Aïn Sebâa-Casablanca.